

Restaurant 10 couverts avec terrasse, Paris 2ème (75002)

Annonce **C1273849** postée le **23/août/2024**

Description de l'activité

PARIS 2ème - Emplacement Premium ! Passage typique du 2ème. Cession de fonds de commerce d'un local de Restauration Panthéon Conseil vous propose ce magnifique local de restauration, refait à neuf, sur un emplacement premium d'un célèbre passage couvert du 2ème, au coeur du 2ème. Surface totale de 78m², vous avez une surface commerciale au rez-de-chaussée d'environ 28m² et une cuisine ouverte de 10m². Deux réserves de 20m² chacune sont sur deux étages. Les étages peuvent être exploités en surfaces commerciales. Electricité triphasée et double extraction de 250mm. Vous avez une terrasse pérenne de 10 couverts et un beau linéaire de vitrine de 5,5m. Ce fameux passage couvert est très connu des parisiens et des touristes pour son offre food ! A l'heure du déjeuner : flux incessant (bureaux et touristes) Le soir : flux incessant (destination et touristes) Ticket moyen actuel : 17€ ht pour une offre street food CA 2022 : 402 k€ ventilé ainsi : chiffre d'affaires restaurant : 210.000 € - chiffre d'affaires traiteur événementiel : 192.000 € En 2022 : ouvert du lundi au vendredi uniquement le midi. Fermeture 2 mois d'été et 2 semaine en hiver. Prov. sur charges : 247 € ht L'avis du consultant : belle échoppe à street food avec potentiel de 100 à 150 par midi ! A visiter vite, une affaire sur ce passage du 2ème ne reste pas longtemps sur le marché ! Votre conseiller PANTHEON CONSEIL : Cyril Dedieu Agent commercial (Entreprise individuelle)

Le commerce possède : **une terrasse**
Nombre de places en salle : **10**

Surface commerciale : 78 m²

Surface totale : 78 m²

Loyer mensuel : 1 983 €

Informations sur la cession

Type de cession : fonds de commerce
Prix de cession : **184 800 €**

Localisation

Localisation : **Paris 2ème (75002), Paris, Ile-de-France**

Nombre d'habitants* à Paris 2ème : **2 257 981 (grande ville)**

Photos

Il n'y a pas de photos pour cette annonce.